

BTS Bâtiment

Site de la formation : LPO A. Kastler-Guitton



Emplois

Technicien bureau d'étude
Conducteur de travaux
Chef de chantier
Organisateur de la construction

Le Technicien Supérieur du Bâtiment

Ses missions

- Seconder le chef d'entreprise
- Effectuer des études techniques
- Préparer et suivre un chantier
- Conduire des travaux
- Encadrer un chantier
- Assurer des relations commerciales
- Evoluer en Bureau d'Etudes Techniques
 - béton armé
 - méthodes

Ses qualités

- Capacité de prise de responsabilités
- Aptitude au travail en équipe
- Maîtrise des problèmes humains et relationnels



Encadrer des hommes, réaliser un bâtiment de l'étude à la remise des clés

Matières et Horaires

Français	160h
Anglais	80h
Mathématiques	160h
Sciences Physiques	160h
Mécanique et structures	200h
Préparation et conduite de chantier	160h
Topographie, laboratoire	160h
Étude de projet	250h
Économie gestion	35h
Communication orale	35h



Une formation sur deux ans (1 400h)

Formation en alternance :

1ère année : 2 ou 3 semaines en centre / 2 ou 3 semaines en entreprise en moyenne

2ème année : 4 ou 5 semaines en centre / 4 ou 5 semaines en entreprise en moyenne

L'apprenti a un statut de salarié avec des congés payés et non plus des vacances scolaires.

Conditions d'accès

Être titulaire :

- bac STI Génie Civil ou
- bac Scientifique ou
- bac Pro Technicien Batiment Economie de la Construction
- bac Pro organisation et réalisation de gros oeuvre
- BP du secteur du bâtiment

Avoir un Contrat d'Apprentissage avec une entreprise située dans les Pays de La Loire ou les départements limitrophes.

Être âgé de moins de 26 ans.

Démarches à effectuer

1. Inscrire votre vœu sur le site www.admission-postbac.fr. Se renseigner auprès de votre établissement d'origine.

2. Remplir la fiche «Jeune», téléchargeable sur notre site Internet www.cfaen85.fr, dans l'encart «fiche de renseignements», après avoir sélectionné votre formation. Nous retourner la fiche.

3. **Rechercher** une entreprise de gros œuvre, béton armé ..., située en priorité sur les Pays de la Loire ou départements limitrophes, apte à assurer cette formation.

4. Faire remplir la fiche «entreprise», téléchargeable sur notre site Internet, dans l'encart «fiche de renseignements». Nous retourner la fiche.

5. L'employeur se charge de demander le contrat d'apprentissage à sa Chambre Consulaire.

Attention : l'inscription au CFA est effective lorsque le contrat a été visé par le CFA.



www.cfaen85.fr

C.F.A de l'Education Nationale de Vendée
Lycée Polyvalent A. Kastler-Guitton
29, bd Guitton - 85020 La Roche-sur-Yon
Tel : 02 51 36 46 20 - e-mail : contact@cfaen85.fr



Version décembre 2011